



Fermez vos voleurs d'eau!

Les Services techniques de la Ville de Fermont vous informent que la profondeur de gel au sol n'est plus critique. Suite à l'adoption du règlement 389 sur l'utilisation de l'eau potable, article 6.9, sur les purges continues, nous mentionne;

« Il est interdit de laisser couler l'eau sauf si la personne chargée de l'application du présent règlement l'autorise explicitement, et ce, dans certains cas particuliers uniquement. »

Nous vous demandons de bien vouloir fermer vos voleurs d'eau.

Merci de votre collaboration